

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 07 FEVRIER 2025

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 14 / En exercice : 14 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 13

Date de la convocation : 30/01/2025 Date d'affichage : 30/01/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, élu Maire.

Présents : M. François PARIS, M. Fabrice DEVERLY, Mme Adeline HENNICHE (arrivé à 20h16 – à partir de la délibération n°2025-002), M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ (arrivé à 20h18 – à partir de la délibération n°2025-002), M. Raphaël MABBOUX, Mr Jacques ZIRNHELT, M. Serge PAGET, Mme Mélina ISOUX.

Absent(es) : M. Ludovic PAYEN

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : M. Thibault PUGNAT (pouvoir à M. François PARIS), Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS (pouvoir à Mme Christine BURNIER-FRAMBORET), M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS (pouvoir à Mme Adeline HENNICHE)

Secrétaire de séance : M. Fabrice DEVERLY

Délibération du Conseil Municipal n° 2025-002**BUDGET CENTRE VILLAGE 2024**

- Approbation du compte administratif

Madame Christine BURNIER-FRAMBORET, adjointe au Maire, expose à l'Assemblée le compte administratif du budget Centre Village 2024, qui s'établit ainsi :

Investissement Recettes : 91 335,77€
 Dépenses : 92 721,11€
 Solde : -1 385,34€

Fonctionnement Recettes : 188 490,20€
 Dépenses : 78 387,50€
 Solde : 110 102,70€

			-	+	=	+	-	=
	2023	Part affectée à l'investissement : Exercice 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultats cumulés	Restes à réaliser recettes	Restes à réaliser dépenses	Disponible fin 2024	
INVESTISSEMENT	-91 335,77€	*****	-1 385,34€	-92 721,11€	*****	*****	-92 721,11€	
FONCTIONNEMENT	106 963,85€	91 335,77€	110 102,70€	125 730,78€	*****	*****	125 730,78€	
TOTAL	15 628,08€	91 335,77€	108 717,36€	33 009,67€	*****	*****	33 009,67€	

Hors de la présence de M. François PARIS Maire, le Conseil Municipal, son adjointe au Maire entendue après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

APPROUVE le compte administratif du budget Centre Village 2024.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire.

Fait à CORDON, le 10 février 2025

Le Maire

M. François PARIS

Télétransmis en Sous-préfecture le : 13 FEV. 2025

Affiché le : 13 FEV. 2025

Le Secrétaire de Séance,
M. Fabrice DEVERLY

